

ARRETE N° ADM 32/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU La loi 2009-526 du 12 mai 2009, en son article 86, portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et L 2122-20,

VU l'organigramme communal et les fonctions exercées par **Monsieur David GENIN**, Responsable du service Entretien bâtiments,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il convient de lui donner délégation de signature pour l'engagement de dépenses courantes

ARRETE

Article 1 Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à **Monsieur David GENIN**, Agent de maîtrise principal, Responsable du service Entretien bâtiments, pendant la durée de mon mandat, pour l'engagement juridique des dépenses inhérentes au fonctionnement de son service d'un montant **maximum de 500€ T.T.C.**, dans la limite des crédits qui lui sont annuellement confiés et dans le respect des textes relatifs à la commande publique.

La signature de **Monsieur David GENIN**, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation, devra être précédée de la mention « **Pour le Maire et par délégation, David GENIN, Responsable du service Entretien bâtiments** ».

Article 2 **Monsieur David GENIN** devra constater et dater le service fait des factures de son service dans le cadre d'un circuit de validation interne au logiciel métier « finances » de la collectivité.

Article 3 Le spécimen de signature de **Monsieur David GENIN** ayant reçu délégation est déposé selon le formulaire d'accréditation de l'ordonnateur qui sera joint au présent arrêté.

Article 4 Monsieur le Directeur général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une expédition du présent arrêté sera :

- Notifiée à l'intéressé
- Transmise à Monsieur le Préfet
- Transmise à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole
- Mise en ligne le 31/03/2026

Notification à l'agent :

Date : 31/03/2026

Signature du bénéficiaire de la délégation



Le Maire,

Guy LAURET

